

## RÉSOLUTION

---

### CENT SOIXANTE-DEUXIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 21 janvier 2016 à compter de 16 h, au local C1309 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J1209 du campus Saint-Jérôme

---

**162-MSS-210116-06**

#### **PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ POUR L'OBTENTION D'UNE RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

ATTENDU que les documents reçus pour l'analyse de la reconnaissance des acquis répondent à un processus comparatif visant à faire en sorte que l'infirmière nouvellement diplômée possède toutes les connaissances liées à son rôle sur le marché du travail et en pratique;

ATTENDU que les étudiantes et étudiants qui demandent des reconnaissances d'acquis viennent parfois de divers horizons et que les cours pour lesquels ils demandent des acquis ont parfois été réussis il y a plusieurs années;

ATTENDU qu'il est difficile de savoir si les connaissances qui changent rapidement dans la discipline sont encore actualisables à partir du cursus qu'ils ou elles ont suivi ailleurs;

ATTENDU les discussions en séance;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Mario Lepage

APPUYÉ PAR : monsieur François-Régis Fréchette

ET RÉSOLU

De recommander des acquis pour les cours qui ont été suivis jusqu'à cinq (5) ans avant la date de la demande de reconnaissance des acquis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



---

Monique Benoit  
Module des sciences de la santé